

## 8 Société et Culture

Sécurité pénitentiaire/ Fin de stage de la promotion 2016 "colonel Noël Ngabima"  
Plus de sept-cents nouveaux agents présentés au drapeau

Le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général Olivier Moulengui Mfondo lors de son intervention.



Le parrain de la promotion, le colonel Noël Ngabima, s'adressant à ses filleuls.



Les officiels posant avec les stagiaires de la 11e promotion 2016 de la Sécurité pénitentiaire.

JM

Libreville/ Gabon

LA 11e promotion 2016 des élèves officiers et sous-officiers de la Sécurité pénitentiaire, baptisée "colonel Noël Ngabima" a été solennellement présentée au drapeau mercredi 22 août 2018 à la prison

centrale de Libreville, sise à Gros-Bouquet.

La cérémonie a été présidée par le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général Olivier Moulengui Mfondo. Il en a profité pour rendre un vibrant hommage au parrain de la promotion, le colonel Noël Ngabima, inspecteur général des Forces de police nationale, au directeur de stage, le commandant Aristide Mvouma, ainsi

qu'à toutes les personnalités civiles et militaires présentes à la cérémonie.

S'adressant aux nouveaux cadres pénitentiaires, le CoChef leur a rappelé les missions qui sont les leurs: encadrer les personnes en conflit avec la loi, assurer leur réinsertion sociale mais aussi le maintien de l'ordre dans les pénitenciers et participer, aux côtés des autres forces, à la défense opérationnelle du

territoire national, même au péril de leur vie.

«C'est en travaillant avec compétence et dévouement, en s'assurant en tout point de vue de l'intégrité de notre territoire national, de la tranquillité publique et en sauvegardant les institutions de la République avec loyauté et fidélité que vous serez appelés gardiens des prisons d'élite. Votre principal rôle sera de servir loyalement et dignement notre

pays et non de vous servir», a recommandé le général Olivier Moulengui Mfondo. Le parrain a prodigué de sages conseils à ses filleuls: «Vous avez le devoir de respecter la patrie, les chefs hiérarchiques et vos parents, car vous dépendez premièrement des familles», a-t-il indiqué.

Le directeur des études, du recrutement et de la formation, le commandant Aristide Mvouma, a, pour sa part, exprimé ses remerciements à l'ensemble des formateurs pour le travail

abattu. «Le droit à la formation est un acte primordial et capital pour le renforcement d'effectifs et des capacités du personnel pénitentiaire à l'heure de la compétitivité et d'une émergence d'un travail plus disciplinaire sur le terrain», a-t-il souligné.

Il a, toutefois, déploré quelques manquements au niveau des structures de formation, tout en émettant le souhait de voir un nouveau centre de formation répondant aux normes sur le site de Nkoltang.

## CNSS/Rencontre direction générale et partenaires sociaux

## Presque une convergence de vues

Issa IBRAHIM

Libreville/Gabon

Ont été notamment soulevés et discutés, les tenants et les aboutissants des réformes en cours parfois au centre des polémiques au sein de l'institution.

LES délégués du personnel de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) issus des élections professionnelles des 26 mars et 4 mai 2018, soit une cinquantaine de membres venus de toutes les représentations du pays, viennent de rencontrer, pour la première fois, le directeur général de la CNSS, Nicole Assélé. Cette rencontre tenue dans la salle du Conseil d'administration de l'Institution, dans une atmosphère empreinte de franchise et de courtoisie, a donné l'occasion aux représentants des agents de la CNSS - tous collègues confondus et au-delà de leurs colorations syndicales respectives - de comprendre les tenants et les aboutissants des réformes en cours. Il s'agit des actes de gestion pris à l'initiative de la hiérarchie, parfois au cœur de bien de polémiques parce que le plus souvent traduits à la base avec aspérités et contre-vérités.

Ce contact direct avec les représentants des travailleurs de CNSS aura permis à Nicole Assélé de revenir notamment sur les conclusions et recommandations des audits de gestion et de

comptabilité, d'ailleurs présentées sommairement à l'entame des échanges par un des experts du Cabinet commis à cet effet. Des audits qui ont révélé de graves anomalies, sources des tensions de trésorerie récurrentes que connaît actuellement l'Institution.

**PARAMÈTRES\*** Ces audits ont surtout mis en lumière des choix inopérants, portant entre autres sur "des investissements très discutables" ayant occasionné des pertes sèches de l'ordre de 30 milliards de francs CFA, sur environ 116 milliards d'engagements pris par la CNSS, pour des chantiers inachevés, des éléments blancs à l'instar des 2 tours de Glass, en face de la SGS, où près de 5 milliards de francs CFA auraient été engloutis uniquement dans les études.

L'autre temps fort de cette réunion, découlant de l'exposé de l'expert auditeur, le volet portant conclusions et recommandations de l'audit des fichiers et logiciels de gestion des ressources humaines restés longtemps (involontairement ou à dessein) ouverts à toutes sortes de manipulations. Conséquence: l'octroi sur de très longues années de rémunérations, primes et autres avantages indus à des centaines de collaborateurs. Il a également été constaté le calcul sur des paramètres erronés, donc au rabais, de la TCS (Taxe complémentaire de solidarité) et l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques), né-



Le siège régional de la CNSS à Akanda.

cessitant un léger relèvement sur les prélèvements qui seront constatés à partir de cette fin août sur les bulletins de paie de l'ensemble des agents de la CNSS.

C'est là une mesure des services fiscaux compétents et non une décision de la direction générale, comme nous l'a précisé le directeur des ressources humaines de la CNSS, Chancia Ginette Manomba Moussavou.

A également été évoquée, la présence depuis quelque temps de près de 200 jeunes diplômés (stages Ecole et pré-emploi). Se voulant pragmatique, le DG de la CNSS a indiqué à ses interlocuteurs que c'est dans le vivier de ces jeunes compatriotes aux profils fort appréciables que sera puisée la centaine d'agents supplémentaires que réclament les directions et services du métier de la sécurité sociale (Direction des prestations techniques, Direction de l'immatriculation et du Recouvrement et direction de la Prévention des risques professionnels), confrontés à une carence de

la main-d'œuvre qualifiée, préjudiciable à la bonne marche du service dans ces départements clés.

**PLAIDOYER** \*Mieux, le DRH souligne que loin d'alourdir la masse salariale déjà intenable, l'enveloppe globale des primes et indemnités de stage de ces jeunes gens, moins de 200 millions de francs CFA, est puisée dans la poche des économies réalisées au terme des audits croisés des fichiers du personnel et des retraités qui ont fait gagner à la CNSS plus d'1 milliard de francs CFA. Il ne s'agit donc pas, précise la direction générale, d'une "campagne d'embauche massive et tous azimuts", surtout que les premiers contrats de travail (CDD) pour ceux qui seront jugés aptes, n'interviendront pas avant six mois au minimum et deux ans pour une embauche définitive.

Nicole Assélé et les délégués du personnel de la CNSS sont enfin revenus sur la question du départ imminent des techniciennes de surface (51 au total), pour cause d'externalisation de-

puis 2007 de l'activité portant nettoyage et entretien des structures de la CNSS; donc longtemps avant son arrivée à la tête de cette Institution.

Sensible cependant au plaidoyer des représentants des agents, Nicole Assélé rassure: au-delà de sa volonté de mettre définitivement un terme à cette situation de double emploi qui n'a que trop duré, toutes seront immédiatement reprises par les entreprises prestataires que sont Gabon Propre Service et Brossette;

et tous leurs droits leur seront liquidés dans le respect de la législation en vigueur et toutes les procédures administratives et juridiques requises.

Ne seront pas concernées par cette mesure, une poignée de ces anciennes collaboratrices qui sont pour certaines à un pas de la retraite (1 ou 2 ans à peu près) et d'autres encore, dont le profil peut autoriser une reconversion, conformément à la nomenclature de classification administrative des agents à la CNSS.

